

ASSURÉ



Envoi de l'arrêt de travail à
REPAM



Revoie une
demande de
pièces sous 48h
maximum



Retour des pièces demandées :

- 📌 Au service prévoyance pour les pièces administratives, par courrier ou mail (prevoyance@repam.fr)
- 📌 Sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil pour les pièces médicales ou par mail (medical@repam.fr)

